

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :
**SIGNALÉTIQUE
TOURISTIQUE ET
PATRIMONIALE –
DEMANDE
D'INSCRIPTION
DANS LE CADRE DU
CONTRAT DE
RURALITE –
DEMANDE DE
SUBVENTION**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de soutenir l'investissement local, l'Etat a décidé de mettre en œuvre un dispositif de «contrat de ruralité» afin d'accompagner les projets des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Il rappelle également la délibération du Conseil Municipal n° 2016-194 du 11 juillet 2016 approuvant l'implantation d'une nouvelle signalétique patrimoniale et sollicitant des aides dans le cadre du programme LEADER (Europe).

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre – ville et de maintien du commerce de proximité, la Ville a procédé à des études pour la mise en place d'une signalétique moderne et visible permettant ainsi de favoriser le tourisme et le commerce.

Afin de poursuivre ce travail, il convient d'implanter le mobilier signalétique sur la Commune : la Signalétique d'Information Locale (SIL) avec la signalisation des services et des quartiers, 6 points de Relais d'Information Services (RIS) entre la Gare et le Moulin du Cugarel et 5 panneaux d'interprétations (PI) parmi les sites patrimoniaux majeurs. Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage est par ailleurs nécessaire pour la conception et le suivi des travaux.

Cette opération est proposée à l'inscription au Contrat de Ruralité afin de bénéficier des aides du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT	Subventions		%	
	Montant	Montant		
<u>Fournitures et pose</u> Signalétique des services et des quartiers et SIL	210 000	Aides programme européen Leader : (fourniture et pose des RIS et PI – 43 000 €)	12 900	5
Relais Information Services (6) / Panneaux Interprétation (5)	43 000	Subvention Etat (FNADT) : 30 % Dans le cadre du Contrat de Ruralité	75 900	30
<u>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</u>				
Signalétique des services et des quartiers et SIL	5 000	Commune (auto financement) : environ 65 %	164 200	65
Relais Information Services (6) / Panneaux Interprétation (5)	20 000			
	253 000		253 000	100

Monsieur le Maire rappelle que cette demande de financement sera accompagnée d'un dossier complet.

Le financement de cette opération sera inscrit aux budgets 2017 et 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à proposer cette opération à l'inscription dans le contrat de ruralité et à solliciter une subvention auprès de l'Etat (FNADT / Contrat de ruralité) à hauteur de 30 %, telle que présentée au plan de financement prévisionnel.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, nature 2121, opération 9006 (aménagement urbains).

ADOpte A L'UNANIMITE


Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.


La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Ampliation faite le :
23 NOV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV. 2016
Par publication le :
30 NOV. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE




Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016
N°011-211100763-20161123-2016-312D-DE